

PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE Type de permis











■ Inscription





- ☐ Formation théorique Cours de code Heures min. à effectuer :
- Tests
- Heures min. à effectuer :
- □ Alternance de théorie et de pratique





□ Examen Théorique





☐ Heures de conduite Heures min. à effectuer:





- □ Conduite accompagnée
- □ Conduite supervisée

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.











■ Examen pratique

COURS OBLIGATOIRES

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un **enseignant**

rythme, soit:

PARCOURS THÉORIQUE

- via Internet (code en ligne CER)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler:

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

- □ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- Les priorités

THÈMES:

- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- □ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers Le partage de l'espace public